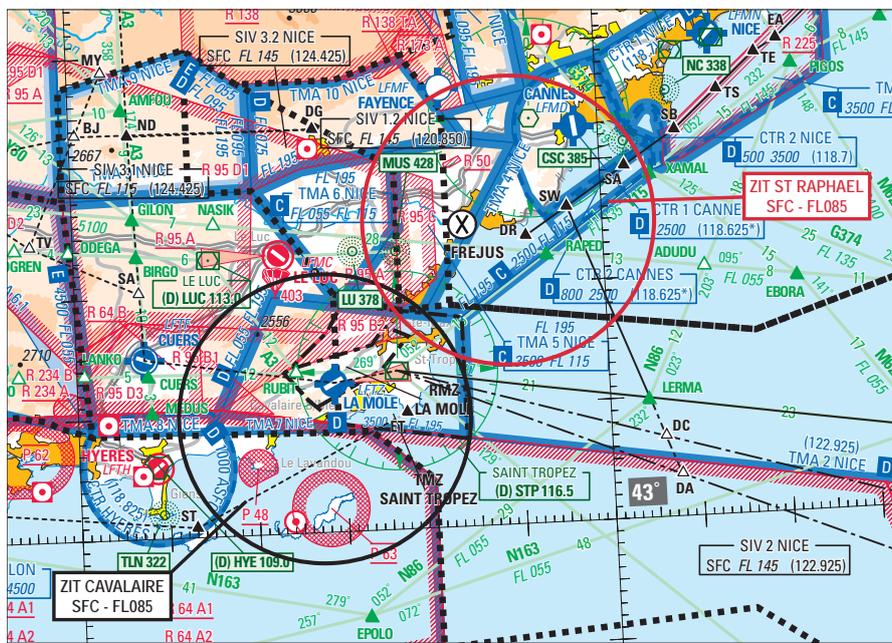


Objet : Création de 2 zones interdites temporaires (ZIT) pour la protection des cérémonies commémoratives du 75^{ème} anniversaire du débarquement de Provence
En vigueur : Du 14 au 15 août 2019

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Cannes Mandelieu LFMD, Le Luc Le Cannet LFMC, Cuers Pierrefeuf LFTF, La Mole LFTZ, Fayence LFMF, Le Castellet LFMO, Nice LFMN, Hyères Le Palyvestre LFTH



Extrait carte SIA au 1 : 1 000 000 édition 1-2019

ACTIVITÉ
A l'occasion des cérémonies commémoratives du 75^{ème} anniversaire du débarquement de Provence, deux zones interdites (ZIT) sont mises en œuvre à titre temporaire, pour permettre la mise en place d'un dispositif de sûreté aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
La ZIT CAVALAIRE sera active le 14 août 2019 de 12h00 à 18h00.
La ZIT ST RAPHAEL sera active le 15 août 2019 de 07h00 à 12h00.

STATUT
ZIT CAVALAIRE : zone interdite temporaire qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquelles elle interfère, à l'exclusion de la zone LF-P 63.
ZIT ST RAPHAEL : zone interdite temporaire qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquelles elle interfère.

INFORMATION DES USAGERS

LE LUC TWR : 123.000 MHz
LE LUC APP : 122.2 MHz
CUERS TWR : 122.700 MHz - RAI : 118.275 MHz
FANNY CTL : 127.975 MHz et 118.500 MHz
RAMBERT INFO (ou CDC de remplacement) : 143.550 MHz / 317.500 MHz
LE CASTELLET : 119.00 MHz
PROVENCE APP : 120.200 MHz
NICE INFO : 120.850 MHz
NICE APP : 134.475 MHz
MARSEILLE CTL: 126.150 MHz
PROVENCE INFO: 124.350 MHz
MARSEILLE INFO: 120.550 MHz

CONDITIONS DE PENETRATION

Contournement obligatoire à l'exception :

- des aéronefs français de la défense, des douanes, des services de police, de la gendarmerie et de la sécurité civile ayant à intervenir dans le cadre de leurs missions ;
- des vols médicaux, vols de recherche et sauvetage, aéronefs devant intervenir pour des raisons techniques et de sécurité dans la zone ;
- des aéronefs IFR en provenance ou à destination de La Mole, Cannes-Mandelieu et Nice-Côte-D'azur dont la trajectoire d'approche viendrait à interférer avec la ZIT ;
- des aéronefs en provenance ou à destination de Toulon-Hyères dont la trajectoire d'approche ou de décollage viendrait à interférer avec la ZIT.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZIT par les organismes de contrôle gestionnaires pour les aéronefs participant à la sûreté aérienne.
CAG : Dans les parties des ZIT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe d'espace aérien contrôlé précité.

GESTIONNAIRE

L'approche de Toulon-Hyères dans son volume de responsabilité.

Le CDC (Centre de Détection et de CTL MIL) de Lyon Mont Verdun (en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement) dans les autres volumes.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZIT CAVALAIRE	ZIT ST RAPHAEL
<p><u>Limites latérales</u> Cercle de 12 Nm de rayon centré sur 43°09'30" N – 006°27'44" E</p> <p><u>Limites verticales</u> SFC/FL085</p>	<p><u>Limites latérales</u> Cercle de 12 Nm de rayon centré sur 43°25'18"N – 006°49'25"E</p> <p><u>Limites verticales</u> SFC/FL085</p>

ACTIVITÉS SUSPENDUES

Toutes les activités (avec ou sans treuillage) d'aéromodélisme, de travail aérien (IFR comme VFR), de voltige, de parachutage, de planeurs et moto-planeurs, de parapentes (motorisés ou non), d'ULM, d'autogires, de deltaplanes, de dirigeables, de ballons (libres, captifs ou baudruches), de lâcher de lanternes, de fusées et de tout autre appareil volant (motorisés ou non) avec ou sans pilotes (drones), **sont interdites pendant les créneaux d'activation.**

Lorsque la ZIT CAVALAIRE est active :

- l'activité VFR de La Mole est suspendue ;
- les itinéraires bidirectionnels de transit VFR suivants sont suspendus :
 - ET-ST (La Mole)
 - LERMA-DC-DA et
 - Cuers La Mole

Lorsque la ZIT ST RAPHAEL est active :

- l'activité VFR de Cannes-Mandelieu est suspendue ;
- les itinéraires bidirectionnels de transit VFR suivants sont suspendus
 - SB-SA-SW-DR
 - SW-LERMA

ORGANISME A CONTACTER

<p>Jusqu'au 13 août 2019 :</p> <p>CDAOA/SCDA/Division DPSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tél : 04.69.84.47.58 - e-mail : david-c.boyer@intradef.gouv.fr 	<p>Pendant l'activation des ZIT :</p> <p>Chef conduite CNOA, tél : 04 78 14 31 55</p> <p>Chef de quart Toulon APP, tél : 04 22 44 42 82 ou 42 81</p>
--	--